



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## décentralisation

Question écrite n° 55522

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les conséquences de l'intégration dans la fonction publique territoriale de nombreux fonctionnaires d'État au regard de la situation financière de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Il se fait l'écho de nombreuses inquiétudes sur le sujet et souhaite connaître l'analyse détaillée du Gouvernement sur ce point. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

### Texte de la réponse

En l'état actuel des estimations, les transferts de personnels liés à la décentralisation devraient concerner quelque 90 000 agents pour le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et 35 000 agents pour le ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer. Ceux de ces agents qui opteront pour le statut de fonctionnaire territorial seront affiliés à la caisse de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) à compter de la date de leur intégration dans leur nouveau cadre d'emploi. En application du principe d'interpénétration des carrières, la pension des intéressés sera versée par la CNRACL pour la totalité de leur carrière dans la fonction publique. Cette intégration générera une croissance immédiate du montant des cotisations salariales et des contributions employeurs versées à la CNRACL. Les missions étant transférées de façon définitive, les anciens agents de l'État, qu'ils aient ou non opté pour leur intégration dans la fonction publique territoriale, ont vocation à être remplacés par de nouveaux fonctionnaires territoriaux lorsqu'ils partiront à la retraite, générant de ce fait des ressources pérennes pour la CNRACL.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55522

**Rubrique :** État

**Ministère interrogé :** fonction publique

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 janvier 2005, page 476

**Réponse publiée le :** 24 mai 2005, page 5338